

La gazette

Toutes les informations de la commune nouvelle

Mai 2023

RETOUR SUR L'ACTION «NETTOYONS LA NATURE»



Le mardi 18 avril, une première action écocitoyenne a eu lieu à Brézé.

À l'initiative de Nicole Martin, conseillère municipale de Bellevigne-les-Châteaux.

Vêtus de vêtements voyants et équipés de paires de gants et de sacs-poubelles fournis par la commune, une quinzaine de personnes a participé à l'action. Sur un parcours de 3km au départ de la «Paleine», ce sont au total 150 kg de déchets de toutes sortes qui ont été ramassés et emmenés ensuite à la déchetterie.

Lors de ces actions, on y retrouve parfois des objets insolites tels que des bâches ou même un aspirateur.

Deux autres dates seront programmées prochainement sur la commune, une à Chacé et une autre à Saint-Cyr-en-Bourg.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette action et à ceux qui participent en continu à nettoyer la nature.



DÉCLARATION IMPÔTS

La campagne 2023 de déclarations des revenus est ouverte jusqu'au **1^{er} juin 2023** à 23h59 pour le département du 49.

Pour les déclarations papier, la limite est fixée au 22 mai 2023 à 23h59 (y compris pour les Français résidents à l'étranger). Le cachet de la Poste faisant foi. Pour rappel, tout contribuable équipé d'un accès internet doit déclarer en ligne, sauf s'il estime ne pas être en mesure de le faire.

Les foyers fiscaux dont la situation ne nécessite pas de compléments ou rectifications sont dispensés de déclaration : ils peuvent bénéficier de la déclaration automatique des revenus.

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

À partir du 1er janvier et jusqu'au **30 juin 2023** inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Plus d'infos sur notre site internet et/ou impots.gouv.fr

INFORMATIONS COMMUNALES

HORAIRES TONTES & NUISANCES SONORES

Pour préserver la tranquillité de chacun, tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, motoculteur..) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Le tapage nocturne est constaté lorsqu'un bruit est dit répétitif, intensif, qui dure dans le temps et qui intervient entre 22h et 7h.

Plus d'infos : bellevigneleschateaux.fr

IDENTIFICATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Chien, chat mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés et donc être enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores. Ce fichier est géré par la société I-cad.

Il est obligatoire d'identifier son animal :

- Pour les **chiens**, l'identification doit être effectuée avant l'âge de **4 mois**
- Pour les **chats**, l'identification doit être effectuée avant l'âge de **7 mois**.

Un chat est considéré «libre» s'il est identifié à l'aide d'un collier, d'un tatouage ou bien d'une puce et stérilisé, ce qui lui permet de circuler librement.

Tout chat non identifié et non stérilisé est considéré comme chat errant.

Plus d'infos : <https://identifier-mon-animal.fr/>

R.P.E : RELAIS PETITE ENFANCE SUD SAUMUROIS

Le Relais petite enfance est un service d'information, d'écoute et d'échanges.

Le RPE Sud Saumurois concerne les communes de : *Fontevraud, Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay-Champigny, Varrains, Bellevigne-les-châteaux, Artannes-sur-Thouet, Distré, Rou-Marson, Verrie et les Ulmes.*

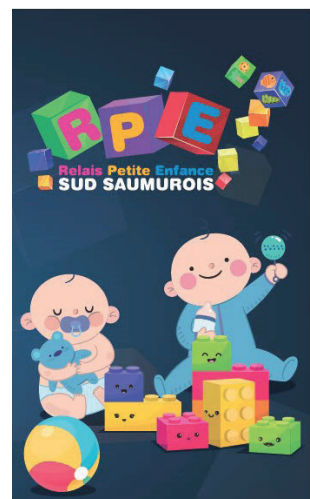
Le RPE propose aux parents des informations sur les différents modes de garde, une mise en relation avec les assistantes maternelles, des informations et des orientations sur les droits et obligations de l'employeur, des écoutes et des échanges sur l'accueil de l'enfant, des manifestations festives et des soirées d'informations sur des thèmes en lien avec la petite enfance.

Des matinées d'éveil se déroulent de 9h30 à 11h30 à Saint-Cyr-en-bourg deux matinées par mois à l'ALSH (derrière l'école) - 46 clos de l'hôpital.

Pour tout renseignement, contacter l'animatrice du relais, professionnelle de la petite enfance :

Jessy LEVEQUE : Rue de la mairie - 49730 Turquant
06.86.01.76.80
rpesaudsaumurois@syndicat-cote.fr

Pour avoir le flyer complet, vous pouvez le trouver sur le site internet de la mairie : <https://www.bellevigneleschateaux.fr/petite-enfance-rpe> ou en mairies déléguées.



FOCUS SUR ...

URBANISME

La commune est découpée en plusieurs zones (U : Urbanisable ; A : Agricole ; N : Naturelle ...)

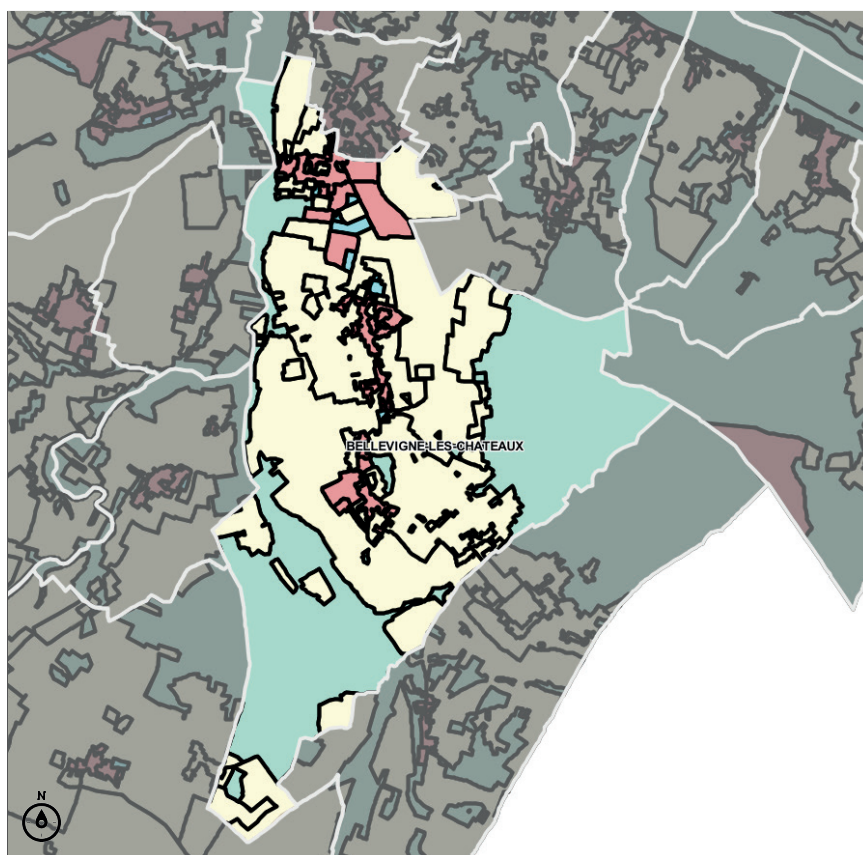
- La zone urbaine correspond, à l'échelle d'une commune, à la zone déjà urbanisée (ou en cours d'urbanisation) et bénéficie de voies publiques et de réseaux publics (comme l'eau ou l'électricité). Avec la présence de ces réseaux qui permettent la viabilisation d'un terrain, une parcelle en zone urbaine est idéale pour une future construction.
- La zone agricole n'est pas constructible pour une habitation. Il s'agit des «secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles» (article R. 151-22 du code de l'urbanisme)
- La zone naturelle n'est pas constructible pour des logements résidentiels. Les zones naturelles et forestières sont des zones avec un caractère inconstructible. Ce sont les «secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels»

Retrouvez le zonage de votre parcelle sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Le règlement d'urbanisme pour chaque zone est à retrouver dans le PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) sur le site **Saumur Val de Loire** > Urbanisme > PLUI

Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur www.service-public.fr > Logement > Urbanisme ou en mairies déléguées ou à l'adresse mail : urbanisme@bellevigne-les-chateaux.fr

Attention, il y a toujours trop de travaux réalisés sans déclaration préalable ou permis de construire!



INFORMATIONS ASSOCIATIVES & CULTURELLES

ANJOU VÉLO VINTAGE

Rando, vélo, rétro : la devise de cet événement.

Découverte des paysages du territoire de Saumur et de ses environs.

La commune de Bellevigne-les-Châteaux accueillera la manifestation sur deux sites :

Samedi 1er juillet et dimanche 2 juillet sur la place du Collier à Chacé et à la Bouchardière à Saint-Cyr-en-Bourg.

Un grand merci à nos habitants de Bellevigne-les-Châteaux, bénévoles à cette manifestation.

Vous pouvez vous faire connaître et vous inscrire auprès des responsables.

Pour Chacé : 06 66 76 14 39

Pour St Cyr en Bourg : 06 08 34 49 60

(laissez un message, ils prendront contact avec vous dans les meilleurs délais)



AFRIEJ

Quand mobilité rime avec solidarité le temps d'un trajet !

L'AFRIEJ met en place un service de transport solidaire en partenariat avec les communes, pour les habitants d'Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Rou-Marson, Varrains, Verrie.

Si vous avez envie d'aider «vos voisins» et/ou de faire partie d'une équipe de bénévoles... Rejoignez l'équipe de bénévoles pour assurer le transport.



Si vous avez besoin d'aller à un rendez-vous, de visiter la famille ou des amis... Alors demandez votre transport solidaire.

Plus d'infos au 02.41.50.46.45

TRANSPORT SOLIDAIRE
QUAND MOBILITÉ RIME AVEC SOLIDARITÉ
LE TEMPS D'UN TRAJET

Renseignements auprès de votre Mairie ou de l'AFRIEJ Culture et Loisirs
association.afriej@gmail.com 02-41-50-46-45



FÊTE DU CHÂTEAU

**À NOTER DANS VOS AGENDAS :
SAMEDI 8 JUILLET 2023**

À partir de 15h :

- Exposants
- Baptêmes de CAN-AM (Moto à 3 roues) par l'association AERA CAN-AM SPYDER 49
- Avec les participations de l'Harmonie, du Club de Country et des Trompes de Chasse de Saumur

À 19h soirée «Tajine» sur réservation :

13€ par personne et 7€ pour les - de 12 ans

Pour réserver : 02.41.52.97.23 ou en mairies déléguées.

À partir de 20h, soirée musicale animée par «Les Jambons Beurre».

NOUVEAUTÉ : Show Laser à 23h

Nous vous attendons nombreux lors de cette fête annuelle !

Plus d'informations à venir dans la prochaine gazette et sur le site internet.

INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION DE VÉLOS LONGUE DURÉE



Louez & Cyclez
électrique

le nouveau service de location de vélos à assistance électrique

Avaé : Le nouveau service de location de vélos à assistance électrique.

Économiques et écologiques, les Vélos à Assistance électrique ont tout pour plaire :

- Facilitent vos déplacements en réduisant l'effort physique à fournir
- Gagnent du temps
- Faciles à stationner
- Évitent les aléas de la circulation, habituels des trajets en voiture
- Permettent d'aller plus loin, grâce à leur autonomie de 55 kms en moyenne.

Pour louer un VAE :

- Avoir plus de 18 ans et être domicilié ou travailler dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire.
- Fournir une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une attestation de responsabilité civile et un relevé d'identité bancaire accompagné d'une autorisation de prélèvement pour le dépôt de garantie.
- Fournir un justificatif d'études supérieures ou d'abonnement aux transports en commun dans le cas d'une location pour un vélo classique ou pliant.
- Contactez le service Avaé chez Saumur Agglobus au **02.41.11.87** pour demander votre vélo !

Pour retrouver toutes les informations et les tarifs, rendez-vous sur la page: <https://www.agglobus.fr/les-services-de-mobilite/avae-louez-votre-velo/location-de-velos-avae>

LES FRANCAS

Le Certificat «direction d'un accueil collectif de mineurs», de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un certificat complémentaire d'État créé par l'Arrêté du 7 novembre 2017.

La formation CCDCAM vise à former des directeurs, rices, grâce à une connaissance approfondie de leur public et de leur territoire, qui seront capables d'initier et de faire émerger des projets liés à la vie locale.

Les objectifs :

- Organiser et évaluer les activités.
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs et accueillir les animateurs.
- Accueillir les publics enfants et adolescents.

Plus d'informations dans les actualités de notre site internet :

<https://www.bellevigneschateaux.fr/articles>

RUGBY SANTÉ SAUMUR

Le Rugby adapté à tous pour une pratique «santé» - Une nouvelle section gratuite

Une prescription médicale et un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive sont obligatoires.

Les principaux objectifs du sport santé sont :

- La lutte contre l'inactivité.
- Le développement de ses capacités physiques.
- La prévention primaire, secondaire et tertiaire des pathologies.
- Le développement personnel et l'estime de soi.

Informations pratiques :



Le jeudi de 18h à 19h



Stade de Chantemerle, Ruelle à l'âne, Bagneux Saumur



06.73.89.54.83



Secretaire@saumur-rugby.club



www.saumur-rugby.club

INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études économiques (INSEE) prépare une enquête statistique «Emploi du temps» qui se déroulera au cours des années 2025-2026.

Cette enquête sera essentielle pour **décrire les modes de vie et l'organisation des journées des personnes.**

Un test de l'enquête est réalisé entre le 9 mai et le 1er juillet 2023 au domicile des enquêtés sur un échantillon de près de 2 100 logements tirés aléatoirement au sort sur l'ensemble du territoire.

Les ménages retenus seront interrogés par Mme **FAUCHEUX**, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une **carte professionnelle**. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêtrice.

Cette enquête vise à étudier l'usage du temps et l'évolution des modes de vie. Celle-ci interroge les personnes sur les activités de la vie quotidienne et le temps qu'elles y consacrent. Elle a pour objectif de connaître l'évolution des modes de vie en mesurant, par exemple, le développement du télétravail, le partage des tâches dans le ménage, l'émergence de nouveaux loisirs ou le temps passé à aider les autres.

Quelle que soit votre situation, votre réponse à l'enquête est primordiale pour que la diversité des modes de vie et d'organisation soit prise en compte.

L'enquête se déroule de Mai à Juillet 2023.

- 1) Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.
- 2) L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé.
- 3) Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.

Plus d'informations sur le site de l'INSEE ou sur notre site internet.



MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Salarié du secteur privé ou public ou travailleur indépendant, ou autoentrepreneur, ou profession libérale, ou artisan, vous avez le droit de bénéficier de ce service gratuit.

Le conseil en évolution professionnelle vous accompagne dans chacune des étapes de votre projet professionnel pour :

- Vous écouter,
- Vous permettre de prendre du recul et de clarifier vos priorités,
- Vous apporter des informations ciblées et adaptées à votre questionnement,
- Vous conseiller dans la construction de votre projet, vous permettre de prendre des décisions en prenant en compte les risques et les opportunités,
- Vous aider à sa mise en œuvre concrète.

Un accompagnement sur mesure qui peut se faire à distance ou en présentiel. Tous les entretiens sont confidentiels, si vous êtes salariés, votre employeur n'est pas informé de votre démarche, sauf si vous souhaitez lui en parler. Enfin, le CEP adopte une posture de facilitateur et d'appui : les conseillers sont là pour vous aider à avancer et à mener à bien votre projet professionnel.

Plus d'informations : <https://www.infocep.fr/>

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIDES AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ – Approbation du règlement d'intervention « Commerce Plus »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement en faveur du dispositif Commerce Plus relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité et le périmètre de centralité communal éligible à Commerce Plus. La subvention (plafonnée à 15 000 €) est prise en charge à parts égales entre la commune et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, soit respectivement 15% du projet HT (plafonnée à 7500€ pour chaque collectivité).

SOUTIEN COMMUNAL POUR LA REPRISE DE L'ÉPICERIE DE BRÉZÉ

Le Conseil Municipal rappelle que la commune de Bellevigne-les-Châteaux apporte son soutien entier à Mme Bailbé dans son projet de reprise de l'épicerie de la commune déléguée de Brézé et appuie le projet afin qu'elle puisse obtenir une aide financière de l'État, dans le cadre du «dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural». La commune s'engage à louer à Mme Bailbé pendant au moins 5 années le local destiné à son commerce.

LOCATION DE SALLES – Instauration d'un barème tarifaire ménage

La commune loue les salles suivantes :

- Commune déléguée de Brézé : salle des loisirs et petite salle
- Commune déléguée de Chacé : salle d'honneur
- Commune déléguée de St Cyr en Bourg : salle parquetée et salle du moutier

Considérant le fait que les personnes louant ces salles n'assurent pas ou mal le ménage nécessaire à la fin de la location. Il est proposé lors de l'état des lieux de sortie, que l'agent demande aux usagers de faire/refaire le ménage s'ils ne l'ont pas fait correctement. Un autre rendez-vous d'état des lieux sera alors proposé.

Dans le cas d'un refus ou d'une impossibilité, il est proposé d'instaurer un barème tarifaire pour la réalisation de la prestation de ménage, à savoir 10 € par demi-heure de ménage réalisée (toute demi-heure entamée étant facturée).

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à l'unanimité cette tarification et indique que cette décision sera inscrite dans l'ensemble des règlements et contrats de location.

PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE entre les écoles de Brézé et de Saint Cyr-en-Bourg

Lors de la réunion du Conseil communautaire du jeudi 6 avril 2023 et la délibération associée n° 2023-033 DC, il a été décidé d'appliquer, à compter du 1er juillet 2023, les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Carte annuelle pour les primaires : 92,50 €
- La création d'une tarification solidaire scolaire (coefficient familial inférieur à 700 €) pour les primaires : 69,35 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge totale des frais de transport entre les deux écoles pour l'ensemble des enfants scolarisés concernant l'année scolaire 2023/2024.

Agenda Mai

JUSQU'AU 31 MAI

CONCOURS PHOTO

Sur le thème du mouvement.

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au **31 mai** !

Inscriptions en mairie, par mail ou par téléphone.

Il ne reste plus beaucoup de jours pour vous inscrire...

SAMEDI 13 MAI

FESTICOURTS

Festival de court-métrages - Brézé - 20h30 à la Salle des Fêtes

Plus d'infos : bellevigneleschateaux.fr ou

page Facebook : [mairie.bellevigneleschateaux](https://www.facebook.com/mairie.bellevigneleschateaux)

DIMANCHE 14 MAI

JOURNÉE DÉTENTE

Organisé par le Comité des Fêtes de Varrains - Circuit de marche (4 et 8 km), collation donnée au départ - Journée **GRATUITE** - RDV au Clos Lalleamad (IFS) à 8h30.

JEUDI 18 MAI

CYCLISME SAUMUROIS

Course pour le prix Cycliste de Brézé - **10h à 18h** -

Départ des courses, dans le bourg de Brézé -

L'école de Vélo : départ à partir de 10h.

Les Minimes : départ à 13h30. (35km/7tours)

Les Cadets : départ 15h. (70 km/15tours)

Agenda Juin

9 JUIN AU 6 JUILLET

FESTIVAL D'ANJOU 2023

73^{ème} édition du Festival d'Anjou - Aux 4 coins du territoire : Château du Plessis-Macé, Angers, Saumur, Doué-en-Anjou et Chemillé-en-Anjou. - À partir du 9 mai à 12h : billetterie en ligne ou points de vente

SAMEDI 17 JUIN

JOURNÉE DU FEU

Les Pompiers de Saumur organisent une journée du Feu - vide grenier et portes ouvertes de la caserne - soirée guinguette - Restauration sur place

SAMEDI 24 JUIN

FEU DE LA SAINT-JEAN

Sur le pont de Chacé - Grillades et soirée musicale - embrasement du feu à la tombée de la nuit - buvette

Plus d'infos dans la prochaine gazette

Agenda Juillet

8 JUILLET

FÊTE DU CHATEAU

À partir de 15h : Exposants, baptêmes de CAN-AM ...
19h soirée «Tajine» (SUR RÉSERVATION) - 20h soirée Musicale

NOUVEAUTÉ : 23h SHOW LASER

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **5 juin 2023 à 18h30**

Vous souhaitez faire paraître un article dans la gazette ?

Envoyez vos articles en format PDF ou Word et vos photos en pièces jointes avant le 2 juin 2023 à accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr / objet : «gazette»

Retrouvez nos actualités en temps réel sur la page facebook : Mairie Bellevigne Les Chateaux